

LA CHECK LIST DU DÉMÉNAGEMENT



Dès que possible

Lettre de préavis (bailleur ou copropriété)

Chercher les écoles, crèches et/ou nourrices proches du futur domicile

Préavis 3 mois

SELON VOTRE PRÉAVIS

Préavis 1 mois

3 mois avant

Budgétiser mon déménagement

- Besoin d'un déménageur ? Devis gratuit au 02 90 22 53 31 ou sur <https://services.bemove.fr/foncia>
- Résilier mon bail

02 90 22 53 31

Un interlocuteur unique pour toutes mes démarches

1 mois avant

- Compteur d'électricité : mettre le compteur à mon nom
- Internet : souscrire un nouvel abonnement
- Mobile : vérifier la couverture réseau
- Eau : contacter le service public des eaux
- Assurance habitation : souscrire un nouveau contrat et résilier l'ancien
- Assurance auto : informer mon assureur

1 mois avant

2 semaines avant

Communiquer mon changement d'adresse

- Banque
- Employeur
- Réexpédier mon courrier par La Poste
- Lister le petit matériel (douilles de chantier et ampoules, prises multiples, dominos, joints neufs ...)
- Préparer une caisse à outils pour le jour J (tournevis d'électricien, clé à molette, assortiment de clés Allen, pince multiprise, maillet ou marteau ...)

2 semaines avant

LE JOUR DU DÉMÉNAGEMENT

Relevés des compteurs

État des lieux :

.....
Date d'état des lieux de sortie

.....
Date d'état des lieux d'entrée

Mon ancien logement :



..... Électricité

..... Gaz

..... Eau

Mon nouveau logement :



Mettez vos compteurs à votre nom, retrouvez votre numéro de compteur...

Contactez le :
02 90 22 53 31



Je pense à confirmer à mon assureur la fin du contrat et lui envoyer une copie de l'état des lieux de sortie ou tout autre document justificatif.

1 MOIS APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- Résilier mes abonnements sur <https://www.resilier.com/>
- Installer une alarme

Contactez les organismes administratifs

- Carte grise sur www.ants.gouv.fr
- Listes électorales en mairie ou en ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396
- Mutuelle

Contactez les services publics

- Un seul formulaire : www.service-public.fr/particuliers/

Impôts, Pôle Emploi, Caisse de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.), Caisse des Allocations Familiales, Caisse de retraite (Agirc et Arrco, Cnav, etc.), Caisse des dépôts.

Dans les mois qui suivent...

- Contrats résiliés : vérifier l'arrêt des prélèvements et les éventuels trop perçus
- Changement d'adresse : prévenir l'expéditeur dès que je reçois du courrier encore transféré par La Poste. Si je continue à recevoir des courriers après six mois, j'envisage de prolonger la période de réacheminement par La Poste.